

# COUPE DE FRANCE RALLYES VHC

## ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise avec le concours de ses Comités Régionaux, la Coupe de France des Rallyes VHC. Seront pris en compte les rallyes VHC inscrits au calendrier qui en auront fait la demande, y compris les rallyes VHC de doublure d'un rallye national, organisés entre le **1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 1<sup>er</sup> octobre 2014**. Les doublures VHC des rallyes régionaux ne pourront pas compter pour la Coupe de France.

Le kilométrage total d'ES à parcourir devra être supérieur à 60 kilomètres.

Dans le cas où un rallye figurerait deux fois au calendrier dans la même période de qualification, il ne pourra compter qu'UNE FOIS pour la Coupe de France des Rallyes VHC. Seule la première organisation permettra l'attribution des points.

***Un coefficient multiplicateur sera appliqué au nombre de points marqués par chaque pilote***

### ▪ coefficient 3

- tous les rallyes VHC nationaux ou internationaux inscrits seuls
- les doublures VHC des rallyes du Championnat de France Rallyes
- les rallyes figurant dans la liste ci-dessous

26-27 octobre 2013	<b>Mont Dôme</b>	Asa Dôme Forez
09-11 novembre 2013	<b>Automne La Rochelle</b>	Asa Sport Auto Océan
15-16 mars 2014	<b>Haute Provence</b>	Asa de Haute Provence
04-06 avril 2014	<b>Grasse Fleurs &amp; Parfums</b>	Asa de Grasse
09-11 mai 2014	<b>Dijon Côte d'Or</b>	Asa Dijon Côte d'Or
19-20 juillet	<b>Drome Paul Friedman</b>	Asa de la Drome

**Les autres rallyes souhaitant postuler au coefficient 3 devront faire acte de candidature auprès de la FFSA pour être observé en année N-1.**

### ▪ coefficient 1

- les doublures VHC des rallyes nationaux ou internationaux
- les rallyes VHC régionaux inscrits seuls

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.1. Concurrents admis

La Coupe de France des Rallyes VHC est ouverte aux pilotes licenciés FFSA.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.1. Voitures admises

Sont admises les voitures des périodes E à J1 incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) et les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (hors classement).

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye comptant pour la Coupe de France, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues, un classement pour la catégorie 3 et 3S confondues, un classement pour la catégorie 4 et 4S confondues et un classement séparé et distinct Catégorie 5 "voitures Classic de Compétition".

La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Dans chaque rallye, une double attribution de points sera effectuée dans chacune des trois catégories définies ci-dessus et dans chacune des classes définies dans les règles spécifiques VHC selon le barème suivant :

Place	Points à la catégorie	Points à la Classe
1 <sup>er</sup>	10	20
2 <sup>eme</sup>	8	16
3 <sup>eme</sup>	6	12
4 <sup>eme</sup>	5	10
5 <sup>eme</sup>	4	8
6 <sup>eme</sup>	3	
7 <sup>eme</sup>	2	
8 <sup>eme</sup>	1	

Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte et constitueront les "points bonus" pour la Finale. Les points sont attribués aux pilotes seulement, par catégorie. La Catégorie 5 "voitures Classic de Compétition" ne marque pas de points pour la Coupe de France.

## **9.2. CLASSEMENT COPILOTES**

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

Les organisateurs devront obligatoirement faire parvenir les résultats de leur rallye à la FFSA, au plus tard le mardi suivant le rallye.

Dans le cas d'un changement d'attribution des points dans la réglementation 2014, les points obtenus en fin de saison 2013 dans les rallyes comptant pour la Coupe de France 2014 seront corrigés selon la réglementation 2014.

## **9.8. QUALIFICATION POUR LA FINALE**

Il n'y a pas de qualification, tous les pilotes peuvent participer à la Finale.

Tout pilote pénalisé en cours de saison (pénalité sportive, technique, reconnaissances, etc....) pourra être exclu de la Finale par la FFSA.

Tout pilote peut participer à la Finale avec le copilote et la voiture de son choix.

# FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

---

La Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 2014 sera organisée par le **Comité Régional Poitou Charente** les **17, 18 & 19 octobre 2014** dans le cadre du **Rallye d'Automne La Rochelle**.

Elle comportera au moins trois ES différentes et le kilométrage total des ES sera supérieur à 100 kilomètres, plus ou moins 10 %. Elle pourra être doublée par un rallye de régularité.

Aucun rallye VHC ne doit être organisé aux mêmes dates que la Finale VHC.

Les règles spécifiques VHC sont les règles en vigueur pour la Finale des rallyes VHC.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Les voitures de la catégorie 5 "Rallye Classic de Compétition" sont admises à la Finale avec un classement indépendant, sans récompense de titre de vainqueur de la Coupe de France

### 4.2.1. Pneumatiques

Les pneumatiques des voitures doivent être conformes à l'annexe K. Ils sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

**Quatre** titres de vainqueur de la Coupe de France seront attribués : un dans chaque catégorie.

### 9.1. CLASSEMENT FINAL PILOTES

Il sera établi un classement scratch dans chaque catégorie.

L'attribution de points lors de la Finale se fera selon les mêmes règles définies à l'article 9.1 du règlement de la Coupe de France VHC et selon le barème suivant :

Place	Pts à la catégorie	Pts à la Classe
1 <sup>er</sup>	60	120
2 <sup>eme</sup>	48	96
3 <sup>eme</sup>	36	72
4 <sup>eme</sup>	30	60
5 <sup>eme</sup>	24	48
6 <sup>eme</sup>	18	
7 <sup>eme</sup>	12	
8 <sup>eme</sup>	6	

Le classement définitif de la Coupe de France dans chaque catégorie s'obtiendra par addition, pour chaque pilote, des points marqués lors de la Finale et des points "bonus" acquis au cours de la saison, limités à 300 points. Les points « bonus » d'avant finale, attribués aux pilotes seront comptabilisés seulement par catégorie. En cas d'ex aequo au classement définitif, ceux-ci seront départagés par la meilleure place obtenue au classement de la Finale.

### 9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des Copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes dans chaque catégorie.

**Tous les équipages classés seront récompensés.**